

Divulgation de paiements qui sont effectués en Suisse en 2016 à des spécialistes médicaux et organisations de la santé.



La transparence crée la confiance.

Nous sommes convaincus que la **manière** dont nous gérons nos affaires est tout aussi importante que **ce** que nous faisons.

Dans le cadre de toutes les interactions avec des professionnels de la santé et des organisations de soins de santé, notre priorité est de fournir un travail **transparent**, de faire preuve d'**intégrité** et de nous concentrer en premier lieu sur les **intérêts des patients**.

C'est pour cela que nous publions nos paiements. Si un professionnel de la santé ou une organisation n'accepte pas la publication, nous refusons de collaborer.



GSK comme générateur de nouvelles normes.

Ces treize dernières années, nous avons été pionniers en instaurant les initiatives de transparence suivantes:

- En **2004**, nous avons introduit le premier registre en ligne regroupant les résultats des études cliniques, développé depuis lors.
- Depuis **2006**, nous publions chaque année les paiements versés à des organisations de patients.
- Depuis **2013**, notre service externe n'est plus rétribué sur la base d'objectifs de vente individuels.
- Depuis **2016**, nous ne payons plus d'honoraires de conférenciers aux médecins.



DIALOGUE AVEC LES MÉDECINS

La collaboration de qualité et basée sur la confiance avec les médecins nous tient à cœur chez GSK. Elle nous permet en effet de développer le meilleur traitement possible pour les patients. C'est pourquoi nous poursuivons notre collaboration avec des médecins comme conseillers.



TRANSFERTS DE VALEURS

On entend par là tous les versements en espèces directs et indirects ainsi que toutes les prestations financières à des professionnels de la santé ou des organisations de soins de santé.



À QUOI RESSEMBLE LA COLLABORATION?

- Recherche et développement
- Dons et sponsoring
- Services et conseils



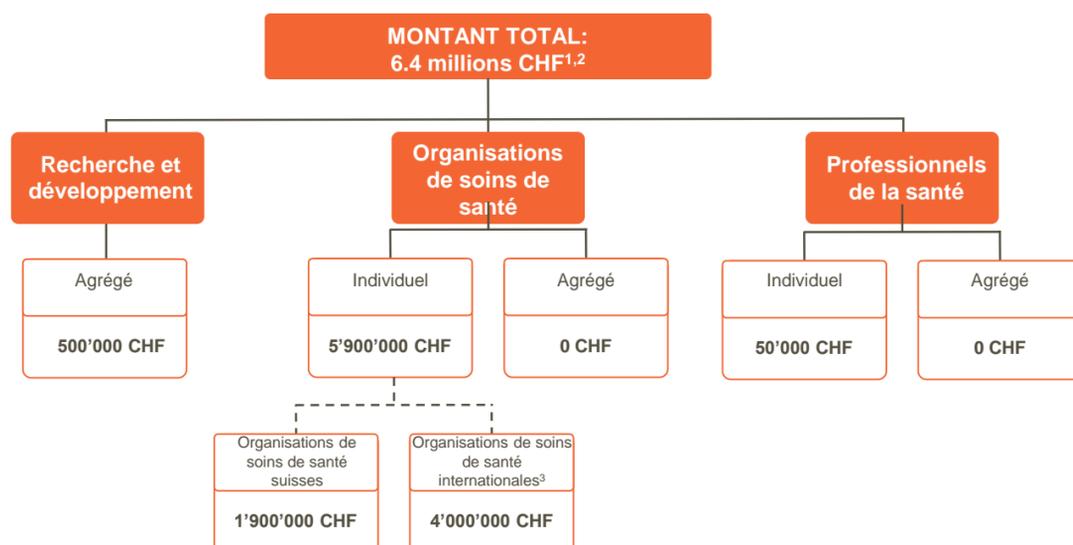
PUBLICATION INDIVIDUELLE

- Nous ne créons une transparence maximale que s'il est possible de déterminer individuellement quel montant a été payé pour quelle prestation.
- GSK travaille exclusivement avec des médecins qui soutiennent notre approche de transparence maximale au sens du Code de coopération pharmaceutique.



Les paiements

En 2016, GSK et ViiV ont coopéré avec **39** professionnels de la santé et **137** organisations de soins de santé en Suisse.



- **100%** des professionnels de la santé et organisations de soins de santé étaient d'accord avec la publication individuelle.
- Le **paiement moyen** pour ces 39 médecins s'est élevé à **1'200 CHF**.
- **5 médecins** ont reçu plus de **2'000 CHF**.

Contacts média:

- **Urs Kientsch:** +41 79 292 56 91
- **Sonja Luz:** +41 78 632 54 75
- **Urs.b.Kientsch@gsk.com**
Sonja.x.Luz@gsk.com
- **GlaxoSmithKline AG,**
Talstrasse 3-5, 3053 Münchenbuchsee

Remarques:

1. Les paiements sont arrondis mathématiquement.
2. Les paiements de ViiV Healthcare sont inclus.
3. Organisations de soins de santé internationales ayant leur siège en Suisse comme l'European Respiratory Society ou l'International AIDS society, qui sont supportées financièrement du groupe GSK.